

# ***Pour une France sans chasse***

***L'abolition de la chasse : un progrès pour l'humanité !***

***Pour une France sans chasse :  
mode d'emploi***

***Présentation d'un modèle de société basé sur une relation  
éthique, des rapports pacifiques et harmonieux avec la faune  
sauvage de notre pays***



Photo Fabrice CAHEZ

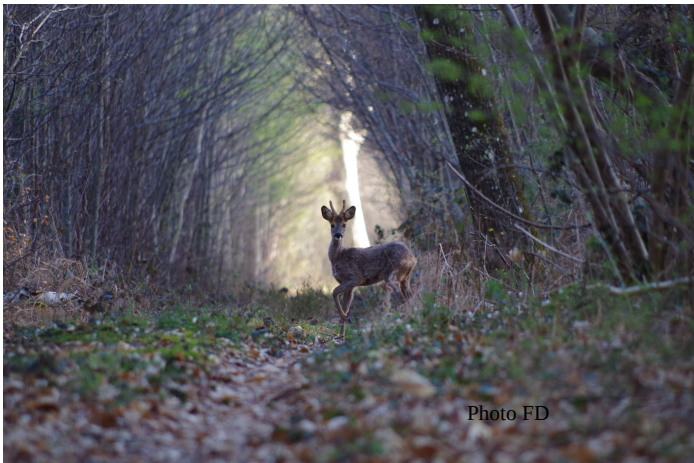
## Une France sans chasse : c'est possible !

Il est possible de débarrasser la France de ce fléau.

Nous l'avons réfléchi et construite, avec des experts et des naturalistes, et nous proposons les dispositifs permettant d'envisager une cohabitation pacifique et harmonieuse avec la faune de notre pays.

**Il s'agit de répondre aux difficultés ou problèmes rencontrés dans les interactions entre la présence de la faune et les activités humaines.**

Alors que 91 espèces animales sont chassables, très peu en fait peuvent poser problèmes aux activités humaines.



Nous n'avons aucune raison d'agresser le monde animal.

Les animaux ne nous veulent pas de mal, ils ne cherchent pas à nous nuire, et c'est à nous, êtres dominants et paraît-il très intelligents, à trouver et offrir les solutions pour une cohabitation pacifique.

Il s'agit de substituer l'intelligence à la brutalité.

L'exploitation du monde animal à des fins ludiques n'est plus tolérable.



**L'animal nous regarde et nous sommes nus devant lui.  
Et penser commence peut être là.**

*Jacques Derrida*

## Sommaire

L'animal en toute conscience *p5*

Le passé, le passif *p7*

La chasse et l'éthique *p8*

La chasse et l'écologie *p10*

Chasse et piégeage *p11*

La faune, les espaces naturels et les activités humaines *p13*

Interaction entre la faune et les milieux naturels *p15.*

Faune et agriculture *p19*

Faune et milieux forestiers *p26*

Faunes et élevages *p31*

Impact des activités humaines sur les milieux naturels *p36*

Faune et déplacements *p37*

Faune et agglomérations *p41*

La faune et la société humaine : pour une cohabitation harmonieuse *p 43*

Le contrôle démographique des populations animales *p45*

Faune et santé *p46*

Mise en place du dispositif en charge de la cohabitation avec la faune : L'Office National de la Faune et des Espaces Naturels intégré à l'Agence de la Biodiversité *p48*

Le rapport entre l'homme et l'animal *p51*

L'éducation à la connaissance, la protection de la nature et du monde vivant *p53*

Le point de vue de la philosophie dans les rapports homme animal au XXI<sup>e</sup> siècle *p54*

Vers une France sans chasse : une société en mouvement *p56*

Conclusion *p57*



## **Introduction**

Pourquoi nous existons et nous nous devons d'exister

Une part de la faune de notre pays est abandonnée, livrée aux intérêts d'un certain nombre d'individus, qui l'exploitent à des fins ludique. Or les enjeux écologiques du maintien ou de la restauration des équilibres naturels, dont la faune est une partie intégrante, sont mis à mal dans notre pays par les utilisateurs de la nature : les agriculteurs pratiquant l'agrochimie et l'agriculture intensive, les forestiers guidés par l'appât du gain, les promoteurs immobiliers ou d'infrastructures de transport, et par les responsables politiques et décideurs pour qui la nature ne présente aucun intérêt politique.

Pourtant, au regard d'une urgence qui est encore bien loin d'être dans tous les esprits, c'est bien l'ensemble des acteurs de la société du XXIe siècle, qui devraient prendre la mesure des devoirs de respect et de protection des milieux naturels et de leurs hôtes, avec lesquels nous devons et proposons d'apprendre aujourd'hui à cohabiter pacifiquement.

Au fur et à mesure de l'évolution des mœurs et du développement des connaissances, l'homme a pensé qu'il n'était plus acceptable de torturer physiquement et psychologiquement son semblable, il a lutté et lutte encore ; pour que disparaissent les formes d'esclavage et d'exploitation humaine.

Les sociétés ont parfois mis en place un principe de justice contre l'avidité, l'emprise et l'expression des plus bas instincts.

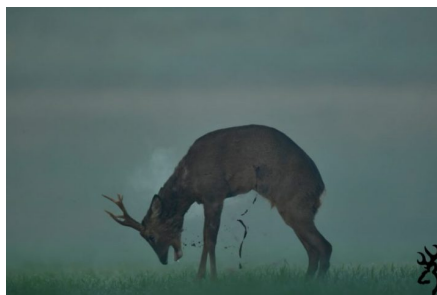
Viendra le temps où la domination d'un être humain sur un autre être vivant ne sera plus tolérée.

La chasse représente aujourd'hui un exemple de cette domination que certains hommes entendent exercer sur le monde vivant ; une activité ludique en décalage profond avec les valeurs et les besoins fondamentaux de notre société.



En effet, la chasse, qui est un loisir, un divertissement, est selon nous aujourd'hui inacceptable pour des raisons éthiques (le plaisir de tuer, la négation de la sensibilité animale, l'école de la violence proposée aux enfants), écologiques

(l'aménagement des espaces naturels selon son activité et la pression sur les populations animales), et sociétales (l'appropriation des espaces naturels et la mise en danger d'autrui par l'usage d'armes à feu).



La chasse, largement désavouée par les citoyen(ne)s, représente un déni de démocratie et ne se maintient et ne s'impose encore aujourd'hui, que parce qu'elle est défendue par un lobby puissant, riche et influent jusqu'au sommet de l'État.

**Le monde animal sauvage de notre pays lutte pour sa survie. Les associations de défense et de protection sont leur seule protection. Ainsi, notre objectif est de démontrer qu'il est possible aujourd'hui, d'instaurer les conditions d'une France sans chasse.**



**Ainsi, l'objectif de cet ouvrage est de démontrer qu'il est possible aujourd'hui, d'instaurer les conditions d'une France sans chasse.** Avec nos propositions, nous traiterons notamment des problématiques liées à la prévention et au traitement des dommages pouvant être causés par la faune sur les activités humaines, (agriculture, milieu forestier, trafic routier, jardins privés...), ainsi que du contrôle sanitaire et du suivi démographique des populations animales.

Nous étudierons le fonctionnement et les missions de l'organisme d'État en charge de la faune sauvage et des espaces naturels, l'OFB qui a intégré l'ONCFS, **enfin nous aborderons les questions que nous pouvons nous poser sur les rapports entre l'homme et l'animal au XXI<sup>e</sup> siècle dans une société héritière du « Siècle des Lumières ».**



## ***L'animal en toute conscience***

Le sort de l'humanité est lié à celui du monde animal depuis la nuit des temps.

Redouté, craint, toléré, utilisé, aimé, adulé, l'animal a accompagné l'évolution des civilisations.

S'il appartient à la communauté des êtres vivants, il reste largement considéré encore par les humains que nous sommes comme une ressource, la plupart du temps comme une chose, une matière exploitable, une marchandise répondant aux intérêts primaires : alimentaires, techniques, ludiques, affectifs...

Ainsi il occupe le plus souvent un rôle fonctionnel et reste essentiellement considéré comme une chose au service de l'homme.

Pourtant, l'idée que l'animal est un être sensible doté d'une conscience est désormais largement défendue par le monde scientifique.

La vision de « l'animal-machine » de Descartes, guidé par des réflexes instinctifs, n'a plus cours. Chacun sait que les animaux sont des êtres sensibles ; ils éprouvent des sensations, des émotions, des sentiments (plaisir, peur, souffrance...), ils sont « sentients ».

Les recherches et constats de Darwin, au XIXe siècle déjà, l'ont amené à conclure que : « *les sens et les intuitions, les différentes émotions et facultés, comme l'amour, l'attention, la mémoire et la curiosité, l'imitation, la raison, etc., dont l'Homme se vante, peuvent être retrouvés à l'état naissant ou même pleinement développés chez les animaux* ».

Les études scientifiques, menées par les éthologues ces quarante dernières années, étayées par les observations des naturalistes confirment ces avancées de la connaissance.

Autant d'éléments que les chasseurs refusent de prendre en compte, et contre lesquels ils s'élèvent (ils demandent aux responsables politiques de ne pas donner suite aux projets législatifs sur la question de la sensibilité animale, par exemple).

Il apparaît de plus en plus évident que ces nouvelles connaissances sur la sensibilité des animaux, en particulier chez les mammifères et les oiseaux, impliquent et imposent d'établir de nouveaux rapports.



Image : Association MELES





## Le passé, le passif

La France a une lourde histoire cynégétique, qui va du « chasseur-cueilleur », au « Nemrod » contemporain, en passant par la distraction favorite des souverains, et aujourd'hui de certains de nos responsables politiques

Pour autant, l'histoire du concept de chasse correspondant à la réalité d'aujourd'hui ne date que de quelques décennies.

Les récits insatiables de parties, où chacun espère être reconnu comme le héros du jour, ont généré des milliers d'ouvrages, de pages de magazines.

La chasse avait et a encore deux facettes.

Une face aristocratique et bourgeoise, une face paysanne et rurale (ou issue de la ruralité). Vitrine et source de divertissement pour une aristocratie et une bourgeoisie en quête d'honneurs et d'affirmation de leur domination, la chasse eut également un rôle social, faisant et défaisant les héros d'un jour, éphémères « Tartarin », espérant peut être dépasser de cette façon leur condition et se mettre en valeur au sein de leur communauté.

Ainsi, la chasse a longtemps représenté un rituel initiatique dans les campagnes françaises, permettant aux jeunes hommes de s'intégrer à la communauté masculine.



Cette réalité a évolué, le nombre des chasseurs diminue régulièrement de 1 à 3 % par an, du fait du vieillissement de sa population, de la baisse du nombre d'agriculteurs et du manque d'attractivité des jeunes générations.

Enfin, la chasse, qui consiste à surprendre l'animal et à déjouer ses défenses naturelles, fait l'objet de « techniques » et de « savoir-faire » qui aimeraient être considérés par ses pratiquants comme un art, l'art de la domination anthropocentrique, l'art de tuer.

## *La chasse et l'éthique*

Pendant des siècles, la séparation entre l'animal domestique et l'animal sauvage allait de soi, de même qu'on distinguait l'animal de compagnie de l'animal domestiqué utilisé pour le travail ou l'élevage. Ce clivage entre l'animal domestique, compagnon de vie, et l'animal sauvage s'efface du fait de l'évolution des connaissances et de la sensibilité de la société.

En France comme dans la plupart des autres pays, la chasse s'est transformée en une activité de loisir. Elle n'est (depuis le néolithique et le développement de l'élevage...) plus nécessaire à notre survie. Plus de 98 % (toutes classes d'âge confondues) des Français ne chassent pas. Ceux qui pratiquent cette activité le font pour se distraire, se divertir, se détendre, se défouler.

Ainsi, aujourd'hui l'affirmation des chasseurs « on a toujours chassé », oublie que les circonstances, les conditions, les motivations et les objectifs de la chasse de subsistance diffèrent radicalement de leur chasse-loisir actuelle. L'enjeu d'une « partie de chasse » réside dans la fin d'une vie. La mort des animaux n'est pas causée accidentellement, elle est recherchée, elle constitue l'objectif.

La démarche est intentionnellement agressive et nie le caractère sensible de l'animal.

Or, entre une mise à mort pratiquée en son temps, on peut le penser par nécessité, et une mort donnée dans un cadre ludique, la différence, en particulier sur le plan de l'éthique, est importante.

On ne peut faire de la souffrance et de la mort un amusement.

Tuer pour se distraire est aujourd'hui inadmissible.

**La chasse n'est désormais plus éthiquement acceptable.**



## *La chasse et l'écologie*

Les chasseurs présentent des dispositifs de gestion de la nature qui masquent les objectifs recherchés, derrière des actions qu'ils souhaitent montrer comme vertueuses. Ils s'accaparent les espaces naturels et les transforment en leur faveur pour y exercer leurs activités. C'est ainsi qu'ils vont mettre en scène des actions de plantation de haies, d'entretien ou de création de chemins ou de parcours d'éducation et de sensibilisation à la nature, pour le public ou les enfants à qui ils aimeraient montrer l'action de chasse comme une nécessité, et présenter certaines espèces qu'ils nomment nuisibles comme des animaux à éliminer.

De même ils veulent faire valoir leur démarche de protection et de valorisation des zones humides, et ce pour y implanter des huttes dans lesquelles ils se dissimuleront pour attendre et abattre les oiseaux attirés par leurs congénères « appelants ».

Pourtant, sur le plan écologique les conséquences de la pratique de la chasse sont multiples.

La chasse a un impact sur les espèces d'ordre « quantitatif », mais également « qualitatif ». Nous avons développé les conséquences de la chasse dans notre rapport intitulé Chasse & biodiversité.

Voici, à titre d'exemple, quelques-unes des principales incidences de la chasse sur la faune :

- Plus de 40 millions d'animaux sont tués annuellement par les chasseurs. Il en résulte un affaiblissement numérique de certaines populations d'animaux chassés. Cet affaiblissement contribue à la raréfaction, voire à la disparition locale d'espèces, le Tétrás, l'alouette... (ou à la substitution de la souche naturelle par des individus provenant d'élevages). Aujourd'hui en France 19 espèces d'oiseaux chassées sont en mauvais état de conservation (Source LPO).

• Pour pouvoir continuer à chasser malgré la diminution des effectifs de la plupart des espèces chassables, chaque année les chasseurs **relâchent dans la nature environ 20 millions d'animaux** élevés pour servir de cibles vivantes. Inadaptés aux conditions de vie naturelle, et ne sachant ni se nourrir ni se protéger, ils ne peuvent garantir l'avenir des espèces. Bien souvent porteurs de maladies, ils représentent un danger pour les individus sauvages. Cette introduction incontrôlée en grand nombre d'animaux peut occasionner des déséquilibres. Ces déséquilibres sont accrus par l'organisation de l'expansion d'espèces jugées « agréables à chasser ». Par ailleurs, ces lâchers créent des pollutions génétiques particulièrement inquiétantes.



## **Chasse et piégeage**

Le piégeage est intimement lié à la chasse. Elle est une activité à caractère sadique qui se pratique dans l'intimité de la relation du piégeur avec sa proie. Elle ne fait que répondre aux pulsions morbides du piégeur, qui tente de légitimer son penchant par des motifs irrecevables. Toute une série d'études et de colloques scientifiques ont largement démontrés le caractère aberrant du maintien de ces pratiques, et mis en cause leur soutien par l'Autorité publique.



Nous affirmons donc que les pratiques de piégeage sont nuisibles et incompatibles avec la conservation des espèces et les équilibres naturels.

Au delà du fait qu'elles sont aujourd'hui un non sens, elles mettent au défi la raison et la part d'humanité qui nous anime.

**L'abolition de la chasse**

**implique donc l'abolition pure et simple du piégeage.**



## ***La faune, les espaces naturels et les activités humaines***

**Introduction :** Les écosystèmes naturels ont été depuis près de deux siècles, et de manière plus intense ces dernières décennies, bouleversés, transformés, modifiés, souvent aménagés pour correspondre aux besoins des activités humaines.

La tendance naturelle des sociétés humaines occidentales est d'adapter la nature à ses besoins. De ce fait, la nature subit pressions et perturbations.

Or, la qualité et la richesse de la biodiversité dépendent directement du bon état des milieux et des équilibres naturels.

Pourtant, de plus en plus de milieux sont dégradés et un nombre croissant d'espèces s'en trouvent menacées. La protection de la biodiversité et des milieux naturels est devenue un enjeu majeur du XXIe siècle.

En causant la mort de plus de 40 millions d'animaux annuellement ainsi que des perturbations et des déséquilibres, la chasse constitue une pression négative sur la faune et elle contribue à la raréfaction de certaines espèces. On ne peut prétendre défendre la biodiversité tout

en séparant la faune en deux catégories : le « gibier » (les espèces agréables à chasser) et les « nuisibles » (devenues aujourd'hui « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts-ESOD »), ce qui ne change rien au sort des prétendus « nuisibles », tant qu'ils sont considérés comme tels par les chasseurs, dès lors qu'il agit envers « leur gibier... ».

Cette position du monde de la chasse vis-à-vis de cette catégorisation animale s'oppose au concept de biodiversité. Cela amène à dire que les chasseurs défendent leur propre conception de la biodiversité, que l'on pourrait nommer « **la biodiversité cynégétique** ». Une conception bien particulière qu'ils entendent imposer à tous.

**La chasse, activité ludique de divertissement aux dépens de la nature, est une « agression » de trop sur une faune en limite de capacité d'adaptation.**

Pour la nature, c'est une perte évidente dans le sens de la banalisation, une perte d'originalité des milieux (cf Tamisier et Grillas, 1994).

Et cette perte peut être quasi irréversible (Tamisier et Dehorter, 1999).



Photo autorisée par l'auteur

lud

## ***Les activités humaines : interactions entre la faune et les milieux naturels***

De tout temps, les hommes ont dû composer avec la présence de la faune et les conditions imposées par la nature.

Bien sûr, la présence d'une faune variée et abondante peut, dans certains cas, interférer avec les activités humaines. C'est ainsi que, pour protéger leurs cultures et leur bétail, les hommes ont développé des savoir-faire, usant de leur sens de l'observation et de la connaissance des moeurs de la faune. Si l'on ne peut nier que furent également utilisées des méthodes plus radicales et violentes (tir, piégeage, empoisonnement...), celles-ci paraissent désormais de moins en moins acceptables dans le contexte de crise écologique que nous connaissons, compte tenu également des connaissances récemment acquises en matière de sensibilité animale, de l'impérieuse nécessité de préserver la faune sauvage et de l'existence de moyens nouveaux de protection.

Le développement d'une agriculture intensive et industrielle, avec la transformation des pratiques et des connaissances, la désertification et la déshumanisation de certains milieux ruraux, le machinisme, l'utilisation de la chimie, le remembrement, la dislocation du bocage, l'urbanisation ont éloigné l'homme de son milieu naturel... Les dispositifs de financements compensatoires ont accentué cet écart de l'homme avec la nature et son territoire.

Cette distance fait que l'agriculteur a en grande partie perdu ce savoir-faire ancestral. Il ne trouve plus les moyens de se protéger des influences et interactions entre son activité et la nature. L'agriculteur et l'éleveur sont devenus des techniciens de la plante ou de l'élevage. Le même parallèle s'impose chez les responsables forestiers, où la forêt est de plus en plus considérée comme une usine à bois, soumise à des impératifs économiques difficilement conciliables avec le respect des cycles naturels et la présence de la faune.

Faire le choix de cohabiter harmonieusement avec la faune sauvage, demandera nécessairement un réapprentissage et un changement certain de la conception que l'on se fait de la biodiversité, et de nos rapports à l'animal et à la nature. Les moyens techniques existent ou sont à créer ou recréer, et peuvent être pris en compte et mis en place (l'objet de cet ouvrage étant d'en présenter les principaux).

Ainsi, comme nous l'avons vu, les souches naturelles de ceux qui faisaient les proies de prédilection des chasseurs, celles qu'ils nomment le « petit gibier », ont été décimées jusqu'à la fin des années 70 du siècle dernier, par l'action conjuguée, du développement de l'agrochimie, du remembrement, de l'augmentation de la circulation routière, de l'impact des infrastructures, et d'une chasse intensive utilisant des armes de plus en plus modernes...

La pression de la chasse n'a pas pris en compte ces incidences.

L'importation d'animaux d'élevage, notamment des pays de l'Est, a propagé des maladies qui leur ont porté un coup fatal.

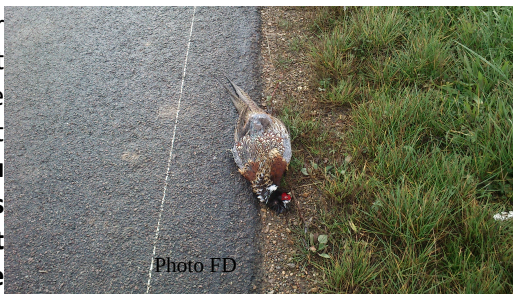


Les élevages d'animaux se sont alors multipliés dans notre pays ; perdrix, faisans, canards, lapins, lièvres, cailles vivent dans des enclos, avant d'être achetés par les sociétés de chasse qui les lâchent dans la nature, soit le jour même de la chasse, soit quelques jours avant, soit au moment où la société de chasse espère qu'ils pourront s'implanter durablement, ce qui n'arrive autant dire jamais, car les conditions sont rarement favorables, ces animaux ne connaissant pas leur biotope.

La plupart meurt rapidement de stress ou de faim ou écrasés au bord des routes.



Pour sauvegarder leur passion, les chasseurs ont alors eu l'idée de développer ce qu'ils ont nommé la «chasse au gros», par des lâchers d'animaux, un croisement hybride, du nourrissage pour le sanglier, par l'introduction d'animaux pour les cervidés, et ce dès le début des années 80 du siècle dernier.



## Les différents milieux agricoles

Le milieu agricole ouvert représente un peu plus de la moitié du territoire de la France métropolitaine.

**Les prairies et herbages** : Ils constituent plus d'un tiers du territoire agricole ouvert. On distingue les prairies de fauche et les prairies pâturées.

**Les grande plaines cultivées** : Egalement appelées « openfield », il s'agit de grandes surfaces entièrement dédiées à la production intensive (blé, avoine, orge, seigle, maïs, tournesol, colza, pommes de terre, betterave...) Ces grandes plaines sont rarement touchées de façon significative par les conséquences de la présence de la faune : Les milieux cultivés selon les pratiques généralisées d'agriculture intensive ont stérilisé les sols. Dès lors, les incursions des ongulés sont limitées. Toutefois les chevreuils peuvent se regrouper sur des champs cultivés de céréales.

Les espaces en cultures agrobiologiques et maraîchères sont plus exposés et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

**Les plaines « bocagères »** :

**En bordure de zones boisées et forestières**, les terres cultivées et particulièrement les cultures appétentes comme la culture du maïs ou de la betterave peuvent être exposées aux dégâts, en particulier aux

fouilles des sangliers. Il conviendrait donc de limiter voire ne pas pratiquer ce type de cultures dans ces environnements, sauf à les équiper de protections adaptées.

**En basse et moyenne montagne** : Très touchées par la présence des chasseurs ces zones échappant souvent à l'agriculture intensive gardent dans une certaine mesure une faune naturelle préservée.

**En montagne**, on entend souvent dire que les « bergers » ont une action « écologique » puisqu'ils maintiennent les milieux montagneux « ouverts » en y faisant paître des animaux de ferme. Leur thèse est évidemment reprise par l'État. Il faut en finir avec le mythe des milieux « ouverts ». Nombre d'éleveurs pratiquent à vrai dire un élevage intensif en milieu ouvert, source de nombreux problèmes. Non seulement ces animaux ne favorisent pas le milieu dont ils se nourrissent, mais leur piétinement, leur nourriture (surtout celle des moutons), et leurs déjections empêchent la repousse de la flore de montagne et altère la nature des sols et des plantes qui s'y développent spontanément. Ils transmettent par ailleurs aux animaux sauvages les maladies des troupeaux.

Cela ne signifie évidemment pas qu'il ne saurait y avoir de pâturages en montagne. Mais le pastoralisme doit rester raisonnable et ménager son milieu, avec des animaux adaptés à la situation, peu nombreux, en saison, et non avec des troupeaux pléthoriques abandonnés en altitude la majeure partie de l'année, comme on le voit si souvent.

**Les vignobles** : des dispositifs de protection adaptés peuvent être proposés aux viticulteurs pour se protéger de l'impact des diverses espèces attirées par ces cultures.

**Le maraîchage** : constitué d'espaces consacrés principalement à la production de légumes. La culture peut se faire en champ ouvert ou sous un espace abrité. Ces cultures fragiles doivent intégrer des mesures de protections spécifiques à réaliser avec les professionnels.

## Favoriser le développement de la biodiversité

Le développement de l'agriculture intensive, comprenant notamment l'élimination des haies, l'utilisation massive de produits chimiques et la multiplication des monocultures, a entraîné un important déclin de la biodiversité. Seul un retour à des pratiques de type agriculture biologique pourra sauver les milieux de vie. La biodiversité est protectrice des milieux naturels comme comme des milieux aménagés par les activités humaines, qui profitent aussi de façon positive des ces équilibres.



## *Interaction avec la faune*

### *Faune et agriculture*

Les espèces animales pouvant provoquer nuisances et dégâts dans l'agriculture **sont très peu nombreuses**, il s'agit des grands ongulés, sangliers et cervidés, de façon très sporadique le blaireau et les oiseaux comme les pigeons, les étourneaux et les corvidés.

Certaines zones à forte densité (particulièrement des mammifères) peuvent avoir des incidences non négligeables. Nous devons nous

interroger sur l'origine d'une telle « surdensité » animale et trouver des solutions permettant le rétablissement des équilibres. La densité animale par espèce varie en fonction de la qualité des espaces, zones agricoles, de plaine, de basse ou moyenne montagne, zones d'espaces protégés, zones péri urbaine, et en fonction des types de culture, de la qualité des ressources alimentaires : des réponses spécifiques doivent être trouvées et appliquées.

La majorité des dégâts pris en compte pour l'agriculture sont à l'heure actuelle occasionnés par les sangliers (85%).

La procédure de prise en charge des remboursements est compliquée.

La deuxième espèce de mammifères pouvant provoquer des nuisances et dégâts est celle des cervidés. Peu d'études ont été menées sur la réalité de cet impact.

**Le sanglier** : Il s'agit de l'espèce causant le plus de dégâts aux cultures. A lui seul, le sanglier représente 85 % du total des indemnités. Les dommages sont principalement la destruction des cultures (consommation du maïs notamment) ainsi que la détérioration de prairies.

Chacun sait maintenant que l'expansion de la population des sangliers **a été intentionnellement développée, comme le reconnaît la FNC**, par de nombreux lâchers d'animaux, du nourrissage et pour certaines zones un croisement créant une espèce hybride, le « cochonglier », ce depuis les années 80.

Ces actions volontaires ont été renforcées par l'extension des cultures de maïs et des zones forestières.

De plus les préfets, à la demande des chasseurs permettent dans certains départements le nourrissage des sangliers dans les



espaces boisés au motif que les attirer sur ces sites pourrait éviter les dégâts dans les cultures...

Il peut paraître étonnant que les préfets répondent sans réflexion à ces demandes d'implantation de points de nourrissage, prétextes pour tenter de maintenir les animaux là où les actionnaires aimeraient les trouver au moment des battues... Notons que le sanglier ne lit pas les panneaux d'interdiction, et qu'en opportuniste il peut tout à fait se nourrir partout où il trouvera à s'alimenter...

Photo FDarlot

Sa fertilité étant en relation directe avec la qualité et la quantité de nourriture, on peut percevoir le cercle vicieux engagé... et entretenu...

La population de sangliers vivants n'est toutefois pas maîtrisable, aucun outil ne permet d'en connaître le chiffre, la seule référence étant le nombre d'animaux tués, multiplié par **12,9 en 40 ans** chiffres ONCFS (60 000 tués en 1976, 700 000 en 2016 et 800 000 en 2020...).

À l'heure actuelle, les problèmes liés à ce sureffectif, bien que souvent concentrés géographiquement, provoquent de réels nuisances et dangers.

Outre que, comme nous l'avons dit, le monde de la chasse a organisé l'expansion des populations animales, les pratiques cynégétiques ont besoin d'un « réservoir »

d'animaux pour alimenter chaque saison les tableaux de chasse attendus par les actionnaires et espérer que les animaux seront présents au moment des battues.

**La première des mesures à prendre est donc la suppression de la chasse. En effet, tant que cette activité persistera, les**

**dérégulations évidemment perdureront puisque, activité de chasse et dérégulation sont étroitement liées.**

La chasse supprimée, les premières mesures doivent concourir à stopper cette expansion.



Outre les mesures classiques qui iront à l'encontre du développement continu des populations, des mesures de protection des cultures qui iront également dans ce sens, d'autres mesures plus techniques et scientifiques pourront être mise en place, comme un vaccin immuno-contraceptif pour diminuer la population des sangliers dans les zones fortement perturbées.

Cette mesure est proposée par le Docteur en biologie Jean CROUSILLAT, ancien membre de la Commission Départementale de l'ONCFS qui présente cette méthode contraceptive basée sur le contraceptif Ganacon.

De même nous pouvons citer

Katarina JEWGENOW de l'institut berlinois de recherche sur les animaux sauvages, qui a mis au point un vaccin visant à contenir la natalité des sangliers.

Les mesures porteront le premier et salvateur coup de frein, éviter les cultures appétentes en bordure de forêts, puis l'utilisation de clôtures et de répulsif, l'arrêt des lâchers (selon un sondage de l'ANCGG mené en 2009, **48% des sociétés de chasse avouaient qu'il y a encore des lâchers de sangliers** malgré l'interdiction...), du nourrissage, avec des mesures de surveillance de la police de la nature. Il faudra en outre lutter contre les élevages et les lâchers clandestins qui persistent encore aujourd'hui. Enfin l'utilisation du contraceptif dont nous avons parlé, viendra progressivement ramener les populations à une densité maîtrisée et acceptable.

**Le chevreuil** : Les dégâts du chevreuil sur les cultures agricoles sont sans commune mesure avec ceux provoqués par le sanglier. Il s'agit principalement de la consommation d'une partie des cultures. Cela reste cependant pour le moment peu significatif. Le plan de chasse est pour beaucoup dans le développement du chevreuil, menant les effectifs à un niveau jamais égalé. Le plan de chasse consiste en partie en des opérations de peuplement qui expliquent l'occupation par l'espèce de la totalité des territoires. Il est rarement fait état de ces repeuplements conduits dans pas moins de soixante départements entre 1973 et 1985 pour expliquer les raisons de la progression de

l'espèce. Et puis il n'est plus politiquement correct aujourd'hui d'expliquer qu'une espèce fut introduite pour la chasser : pourtant, par le passé, développer les effectifs et les maîtriser par la chasse, autrement dit, fournir des animaux à tirer aux chasseurs, n'était pas honteux...

*...des territoires ont été érigés en réserve nationale de chasse à la fin des années 50, gérées par l'Office national de la chasse (ONC), devenu l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Il s'agissait de constituer des réservoirs de population pour permettre la capture d'animaux vivants (reprises) et effectuer des lâchers dans les territoires où ces espèces n'étaient plus présentes.*

*Le plus souvent, ces réserves étaient situées en terrain domanial. Par exemple à Chambord (41) et à La Petite Pierre (67) pour le cerf ; à Chizé (79) et Trois-Fontaines (51) pour le chevreuil ; dans les Bauges (73-74) et au Markstein (68)*

*Revue Plaisirs de la chasse n° 744 juillet 2014*

Nous voyons par cet exemple, que le monde de la chasse ne se préoccupe pas tant de la biodiversité que d'avoir des cibles vivantes chaque année.

Pour autant, une population animale en progression constante doit faire l'objet d'une surveillance.

Cela dit, pour ce qui concerne le chevreuil, la première des mesures serait de stopper les introductions d'animaux, la seconde d'encourager la présence du lynx qui est le meilleur et le premier régulateur du chevreuil partout où cela s'avère possible. Il faudra également développer un observatoire de ces populations permettant suivi et contrôle.

En tout état de cause, la présence d'animaux ne devrait pas être vécue comme un problème tant qu'elle ne présente pas une gêne avérée ou un danger potentiel, comme cela est présenté et entretenu par les chasseurs.

L'idée, peut-être nouvelle, est que nous devrions inverser la façon de concevoir nos rapports avec la faune et ainsi chercher à aménager nos

activités et nos espaces, en faveur d'une cohabitation avec le monde animal.

**Le blaireau** : le blaireau est un animal provoquant peu de dégâts. Ces derniers peuvent concerner les cultures de maïs, de blé, d'avoine et la vigne. La période des dégâts est généralement réduite. Les galeries des terriers peuvent parfois causer des affaissements de terrain.

La première des mesures est de repousser l'animal du site où il est indésirable. Selon l'ONCFS, la protection la plus efficace contre les dégâts, d'ailleurs modestes, du blaireau sur les vignes ou les champs, consiste à tendre un fil électrique à 25 cm du sol.



### **Le lapin :**

il faut cesser immédiatement la pratique des lâchers d'animaux. Ces lapins provenant d'élevages diffusent des maladies. Il convient de laisser les populations se reconstituer un capital sanitaire. L'arrêt du piégeage permettra aux milliers de prédateurs naturels piégés chaque année de jouer leur rôle.

### **Les Oiseaux**

Certaines cultures sont évidemment touchées par les oiseaux sauvages puisqu'elles représentent une source de nourriture à leur portée, là où ils vivent naturellement. Il s'agit majoritairement de corbeaux freux et corneilles noires, des pigeons ramiers et domestiques, étourneaux



sansonnets, concernant les cultures céréalières, fruitières et les tournesols.

Plutôt que vider (chasse, piégeage) des niches écologiques qui naturellement seront très vite comblées, l'éloignement, l'effarouchement sont la réponse logique raisonnable et durable.

Sur des points précis, comme les arbres fruitiers, il faut protéger les plantes des assauts de merles et d'étourneaux au moyen de filets (rigides de préférence de façon à ne pas constituer un piège pour les oiseaux), ... lesquels pourront toutefois poursuivre leur activité insectivore dans le secteur.

L'effarouchement, en règle générale, est efficace sur tous les sites à condition d'être mis en oeuvre avec soin : d'une part seulement à l'approche de colonies d'oiseaux et non de façon permanente, d'autre part en modulant les moyens ou leur localisation afin que les oiseaux ne s'y habituent pas.

**Règlement des conséquences sur l'agriculture** : après un ou plusieurs constats effectués par le technicien référent appelé par l'agriculteur, lequel aura respecté les consignes et moyens de protection, une procédure d'indemnisation sur la base du différentiel calculé sur la moyenne des résultats des saisons précédentes pourra être envisagée.

### **Faune et agriculture : nos propositions**

Les rapports entre l'agriculture et la faune se résument en deux termes : Les animaux favorables à l'agriculture : les mustélidés et en premier lieu le renard qui se nourrit de plus de 3 à 6000 campagnols par an, lequel campagnol est un grand dévoreur de céréales. Les animaux qui peuvent poser problème : il s'agit du sanglier, du chevreuil, du lapin et du blaireau à moindre échelle ainsi que des corvidés et colombidés.

Pour le sanglier, il y a lieu tout d'abord d'arrêter sa prolifération et donc de supprimer la chasse qui entretient la surpopulation de ses effectifs, puis d'éviter les cultures appétentes en bordure de forêt, de prendre les mesures adéquates par des poses de clôtures électriques et de répulsif dans les zones à risque, pendant le temps qu'il faudra peut être pour ramener la population à une densité « acceptable », utiliser la méthode immuno-infertilisante préconisée par le Pr Crousillat.

Par la suite, en cas de dégâts malgré toutes les mesures prises, ils seront remboursés intégralement sur la base de la récolte perdue, par un calcul simple : surface dégradée x indice de production moyen x cours moyen de la culture.

Pour les oiseaux, une procédure spécifique sera établie sur la base de constatations répétées et de perte de récoltes.

Pour le chevreuil les effets du broutage ne sont pas caractérisés. Une surveillance sera toutefois mise en place afin d'anticiper d'éventuelles incidences.

Des documents techniques, simples et clairs seront établis.



## ***Faune et milieux forestiers***

Les pratiques sylvicoles et les interactions avec la faune.

La **forêt française** couvre aujourd'hui 16 millions d'hectares, soit le double de la surface boisée à la fin du XIXe siècle, mais cela correspond seulement au tiers de sa surface originelle.

La couverture forestière représente environ 30% de la superficie nationale. Les forêts domaniales concernent environ 25% de cette couverture, les forêts et bois privés 75%.

Photos Fdarlot

Les forêts domaniales font partie du domaine privé de l'Etat, qui y dispose du droit de chasse. La détention de ce droit a été transférée à l'ONF lorsque l'Etat lui a remis en dotation ses massifs .

Ceux ci sont de plus en plus découpés.

La gestion forestière dans bien des secteurs dérive vers une pratique de type intensive.

Il est admis qu'il y a quasi incompatibilité , en futaie régulière, forme de traitement de la forêt le plus facile, entre la technique sylvicole de régénération par plantation et la présence de cervidés. Dans les zones non protégées de la fréquentation des animaux, les pertes peuvent être de l'ordre de 80% selon les essences en place. Alors même que le métier normal du forestier est de pratiquer la régénération *naturelle*, nettement moins sensible aux dégâts, partout où les sols et le climat le permettent.

Le choix est alors fait, dans nombre de massifs de protéger les plantations , soit par des protections individuelles, soit, plus fréquemment, par la clôture totale des parcelles.

Toutefois, il y a peu d'études sur l'analyse des densités de populations animales. Les raisons de la variation de cette densité restent peu explorées. Elles n'intéressent pas vraiment le monde de la chasse qui préfère en rester à des constats favorables au développement de son activité en proposant l'intensification de la chasse et en favorisant la présence des animaux.

Rappelons fermement à cet égard que l'on ne parle de la grande faune qu'en terme de « dégâts » : alors même quelle est utile aux forêts, notamment en disséminant les graines, voire les spores de champignons, en favorisant parfois la germination des fruits sauvages (cas du sanglier qui laboure le sol et permet la germination des glands, des faînes et des châtaignes par exemple et par ailleurs mange des vers blancs et des chenilles à terre), en maintenant des zones ouvertes, favorables aux chiroptères, aux insectes, à la flore...Chaque espèce a un rôle biologique à jouer en forêt, c'est l'homme qui est seul responsable d'éventuels dérèglements !

Les cloisonnements sylvicoles (ouvertures de layons dans le boisement), peuvent offrir plus de surface aux cerfs pour se déplacer et se nourrir. Il faut se rappeler que cette espèce est adaptée aux milieux ouverts enherbés (landes) et s'est réfugiée dans les forêts du fait de la chasse et de la destruction de ses biotopes originaux.

L'étude du Cemagref a montré que les cerfs étaient plus présents dans les parties ouvertes de la forêt car l'arrivée de la lumière sur le sol favorise la végétation et offre ainsi plus de nourriture. Cela correspond parfois aux parcelles de régénération, où les jeunes pousses et semis sont les plus fragiles (*dans ces zones artificialisées par la culture forestière, la régénération, quelquefois artificielle, est sensible à la dent des cervidés ; une protection individuelle par plants est un moyen de protection efficace*), ou aux clairières et talus enherbés.

Ce qui est constaté, montre pour le cerf la même dynamique d'expansion que pour le sanglier. Les populations sont « gérées » en rapport direct avec les activités de chasse. L'intérêt recherché n'est pas l'équilibre biologique des populations mais la ressource qu'elle représente en faveur de l'activité. Ainsi des études ont montré que la « gestion » des populations de cerfs était orientée en faveur de certaines particularités recherchées par les chasseurs, engendrant un « brouillage » génétique, avec des cerfs introduits sortis d'élevages, et la volonté de développer la présence d'animaux plus corpulents aux bois plus généreux :

selon le rapport de l'étude génétique de l'Université de Louvain du 9 avril 2014 sur l'origine génétique d'une vingtaine d'animaux de l'arrondissement de Montbrison : « les génotypes ont abouti à l'établissement de l'empreinte génétique de 4 cerfs distincts. Aucun de ces cerfs ne possède le profil génétique « Chambord ». Ils proviennent probablement d'un ou plusieurs élevages (...)

Les cerfs montrent essentiellement un génotype proche de celui des cerfs d'élevage d'origine écossaise ». (Plaisirs de la chasse n° 739 février 2014 et 743 juin 2014)



Certaines sources estiment que le cerf peut causer de graves dégâts aux forêts où il est en surpopulation. Il y a une explication à ces zones de concentration qui sont, pour la plupart, celles dont la configuration ne permet pas aux animaux une liberté de déplacement naturel (zones morcelées ou isolées artificiellement). Il s'agit également de zones où les chasseurs interviennent, soit en orientant les populations en faveur de leurs activités (en les augmentant artificiellement), soit comme il a été constaté que ces zones moins fréquentées représentent pour les animaux des zones de quiétude, des refuges.

Enfin en l'absence de leurs prédateurs naturels (loups et lynx) dans certaines régions d'Europe (notamment en France), les cerfs se déplacent moins. Les conséquences pour la flore arborée peut être catastrophique. En tout état de cause, il est possible de préserver la biodiversité en matière de gestion forestière, tout en assurant une certaine rentabilité financière.

Des études ont été faites dans ce sens en Alsace.

**Il faut rétablir l'ordre des choses : la sylviculture ne souffre pas de la présence de cervidés, mais bien des choix qu'elle fait d'un type de production qui maltraite la biodiversité.**

Il faudra donc revoir les missions de l'ONF, les objectifs recherchés, tout comme les motivations et les pratiques des propriétaires forestiers et des coopératives forestières (les territoires forestiers sont à 75 % privés); ces dernières ont en effet pour but premier le rendement financier et imposent trop souvent une industrialisation de la sylviculture : remplacement des forêts feuillues par des monocultures de résineux (pins, épicéas, douglas), avec coupes rases de grande ampleur, arrachage des souches donc bouleversement des sols, disparition des strates de végétation favorables à la faune sauvage : oiseaux, mammifères, reptiles... comme la disparition d'une

grande partie de la flore. Ceci, souvent au prétexte hypocrite de transition écologique !! en ne parlant que du bois, certes matériau écologique, sans révéler comment elles produisent ce bois !! (cf *Nos forêts en danger*, par A.C Rameau, éditions Atlande, 2017). Il faut affirmer et répéter que la forêt la plus résiliente, la plus accueillante pour la faune sauvage, la moins sensible car il n'y a jamais de coupes rases ni de plantations artificielles, en conditions « normales », est la futaie irrégulière, (dite jardinée en montagne) , bien plus riche sur le plan écologique ; elle devrait être beaucoup étendue sur le territoire français qu'elle ne l'est .

En forêt privée, il faut citer la sylviculture dite Pro Sylva, proche de la nature, qui pratique cette futaie irrégulière.

Enfin, le TSF (taillis sous futaie), que certains technocrates prétendent inadapté aux besoins actuels et difficile à maintenir, qui pourtant durant des siècles a fait ses preuves en fournissant à la fois bois de feu et bois d'oeuvre et d'industrie, doit être réhabilité ; il est très intéressant en terme de biodiversité lui aussi. Et particulièrement favorable au cerf.

### Faune et Forêts : nos propositions

La forêt est un écosystème complexe. Lorsque l'on agit sur un élément, c'est l'ensemble des équilibres qui peut être altéré. Ainsi la présence d'un prédateur, provoque des effets salutaires sur le renouvellement sylvicole puisqu'il oblige les populations animales à se déplacer. Toutefois, ces effets sont difficiles à mesurer, nous devons tenir compte des impératifs imposés par notre modernité; de plus, les grands prédateurs ne pourront occuper tous les espaces.

Il s'agirait alors de reproduire les effets que leur présence engendre par des interventions mesurées, adaptées au contexte et aux contraintes locales.

Ces interventions ne s'effectueront qu'après des analyses et des études circonstanciées faisant l'objet de propositions respectant les protocoles basiques de traitement écartant toute violence et brutalité.

Dans ce cadre toutefois des tirs sélectifs létaux ne peuvent être exclus.

L'intention n'est pas de donner la mort, mais de protéger le groupe d'un risque sanitaire. Il ne s'agit pas d'un acte de chasse, mais d'une action dans le cadre du suivi et du contrôle des populations animales. Ces actions seront

conduites et supervisées par des professionnels patentés en écartant tout risque de souffrance, et en réduisant au maximum les situations de stress.

La production sylvicole s'inscrit dans une dynamique de productivité. La prise en compte de la présence de la faune, et donc de la biodiversité dans un contexte que l'on aimerait plus proche du contexte naturel « originel », demande la mise en oeuvre d'actions spécifiques qui auront des répercussions en matière de coût ; Il convient alors d'admettre le principe des choix et des limites que suppose le rapport entre la préservation de la biodiversité, le continuum ou la pérennité du maintien d'une certaine harmonie naturelle d'une part, et le rendement financier de l'exploitation du bois d'autre part...

Si nous souhaitons la cohabitation des activités humaines (ici la sylviculture), le développement de la société et la présence d'une faune en capacité de répondre à ses besoins vitaux, il paraît évident que les mesures qui en découlent peuvent avoir comme incidence la limitation de la recherche de l'intérêt financier.

Notre espoir est que la société sera prête à faire ce choix en faveur des générations futures. Il s'agirait donc d'intégrer à la gestion forestière la « nécessaire » présence de la faune.

Enfin, certains éléments déterminants dans l'analyse des situations pour chaque secteur géographique, comme la capacité pour les populations animales de pouvoir circuler dans un espace nécessaire à la réalisation des réponses à l'expression de leurs besoins vitaux, doivent être pris en compte.

Dès lors qu'un problème est créé, (par exemple le morcellement d'un territoire), une solution doit être réfléchie et trouvée pour corriger toutes les perturbations qu'il a provoqué.

## ***Faune et élevages***

Les interactions entre la faune et les élevages d'animaux sont régulièrement citées, notamment lors des épidémies ou la recrudescence de maladies anciennes. Notons que si les animaux sauvages peuvent être naturellement porteurs (sains) de souches

virales ou bactériennes, la concentration d'animaux d'élevage est telle que malgré les nombreux traitements préventifs, les maladies trouvent un terrain particulièrement favorable à leur développement au sein des élevages industriels. Ainsi, l'origine de beaucoup d'épizooties provient des élevages qui vont contaminer et propager la maladie au sein des populations sauvages, elles mêmes alors désignées ensuite comme foyers actifs...

Les différentes études prouvent que tenter d'éliminer les maladies en éliminant la faune sauvage est une erreur. Il est indispensable ici de considérer la véritable origine du foyer pour traiter la maladie d'un point de vue curatif et préventif, en cessant des pratiques qui ont largement démontré leurs limites ou leur inutilité, voire se sont avérées contre-productives.

Les pratiques de « vaccinations » orales par appâts ont fait leurs preuves avec l'exemple de la rage et de l'échinococcose.

En effet, depuis 2001, suite à une campagne de vaccination, la France est exempte de rage vulpine. Le seul moyen efficace pour lutter contre l'échinococcose alvéolaire est le dépôt d'appâts contenant un vermifuge, comme cela a été fait en Allemagne avec des appâts contenant du Praziquantel.

#### **L'élevage en plein air :**

la problématique spécifique des élevages de volailles en plein air : poules, canards, pintades, dindons, etc. pose la question des risques de prédation du renard, et des mustélidés en général. Le prédateur qui parvient à s'y introduire se trouve face à une situation inédite, à laquelle la nature ne l'a pas préparé. L'animal est alors sujet à un comportement de type réflexe, une sorte de transe qui l'amène à commettre des attaques tant que les animaux demeurent affolés.

Ce comportement s'appelle la « sur-chasse ou l'over killing ».

De ce fait, les dégâts peuvent être importants. C'est pourquoi, en connaissance de cause, **un certain nombre de mesures simples et connues** des professionnels suffisent généralement à prévenir de tels désagréments.



### La pisciculture :

Certains oiseaux se nourrissent de poissons et peuvent causer des dégâts dans les étangs piscicoles, où la concentration est anormalement élevée. Pour les protéger des hérons et des cormorans, il suffit de tendre des fils au-dessus de la surface, ce qui empêche les oiseaux de se poser.

Evidemment, ces installations représentent un travail et un coût supplémentaire, « une contrainte » en langage agricole, mais d'une part elles sont subventionnées, d'autre part il convient que tous les éleveurs prennent conscience de la nécessité de protéger la nature et la biodiversité. Par ailleurs les investissements dans ces dispositifs s'avèrent vite rentabilisés.

La dissuasion préventive n'est pas seulement plus efficace que l'extermination, elle est aussi plus responsable.

### Le pastoralisme :

les attaques de loup, éventuellement de lynx, réelles, n'ont pas le caractère catastrophique que dénoncent les éleveurs. Elles représentent moins de 1% des pertes par rapport aux autres causes de mortalité : foudre, dérochements, bruxellose, chiens errants... Une étude du Centre national d'études vétérinaires estime à 3000 ovins les pertes dues chaque année aux loups, 150 000 sont imputables à d'autres causes et 50 000 aux chiens. Les attaques de chiens n'étant pas indemnisées, les éleveurs préfèrent désigner leur bouc émissaire le loup...

Les difficultés de la filière ovine sont dues principalement aux exportations de Nouvelle Zélande (suite de l'affaire du Rainbow Warrior notamment), et non au loup ni à l'ours.

**La première mesure, préventive, consiste à laisser les proies sauvages dans leur milieu pour que le prédateur puisse s'en nourrir.**



Pour être complet concernant ce sujet, on ne peut écarter les situations particulières d'éleveurs ayant quelques moutons, surpris par une ou des attaques auxquelles ils n'étaient pas préparés.

Ces éleveurs doivent être accompagnés notamment en amont à la présence et la cohabitation avec le loup.

S'il est évidemment naturel que les carnivores sauvages se portent vers des proies faciles, y compris domestiques, cette tendance est renforcée par le maintien de la chasse qui enlève au prédateur ses proies et ressources naturelles.

***De nouvelles mesures « d'éducation » du loup à l'étude devraient permettre de réduire sensiblement les risques d'attaques.***

### **Les poulaillers**

Concernant les poulaillers, depuis que les basses-cours existent dans les fermes, l'homme a appris à se protéger des mustélidés et du renard ou des chiens et chats errants.

L'institut Bruxellois de Gestion de l'environnement a expérimenté un type de poulailler qui n'a jamais fait l'objet d'aucune attaque réussie. La maille n'excède pas 4 cm. Il mesure 2 m de haut. Le haut du grillage est incliné à 30°. Une rangée de dalles de 40 cm empêche le grattage. Evidemment, il ne faut pas oublier de fermer la porte du poulailler le soir !

Il existe aussi des moyens répulsifs dont l'odeur éloigne les curieux.



Il est à noter qu'un engouement s'est développé depuis quelques années pour la chasse au renard, chasse de loisir particulièrement attractive pour de nouveaux chasseurs à la recherche de sensations nouvelles...

Plus de 800 000 renards sont ainsi détruits chaque année en France.

Or une « problématique » du renard est née et entretenue par les chasseurs exerçant une pression psychologique autour des peurs,

notamment sanitaires (l'échinococcose bien sûr et même la rage... dont l'éradication en France a pourtant été prononcée le 30 avril 2001 par le Ministère de l'Agriculture !).

### **Faune et élevages : nos propositions**

Les éleveurs de volailles, « en liberté » notamment, connaissent les moyens techniques de protéger leurs animaux.

Les particuliers ont à leur disposition également les moyens techniques, simples et efficaces de ne pas exposer leur basse-cour.

Des fiches techniques permettant de mettre en oeuvre les dispositions pour se protéger des intrusions du renard et des mustélidés en général.

Enfin, pour ce qui concerne le pastoralisme, qui fait couler beaucoup d'encre, où se mêlent crise de l'élevage ovin et la prise d'intérêt du monde de la chasse, la France peut s'inspirer des exemples de l'Italie et de l'Espagne qui cohabitent avec 5 à 6 fois plus de loups que sur le sol français.

Toutefois notre façon de concevoir et d'envisager des rapports harmonieux avec la faune nous amènerait à préparer, avec l'ensemble des acteurs, les dispositifs permettant une cohabitation préservant les intérêts des éleveurs notamment. Il est à noter qu'aujourd'hui si l'expansion du territoire du loup est constaté, rien ne semble prévu pour accompagner sa présence dans les régions qu'il s'apprête à investir...

### ***Impact des activités humaines sur les milieux naturels***

Les modifications apportées par les humains aux milieux ont un impact, modifient ou transforment ces milieux, imposant donc à leurs hôtes de s'adapter.

Laissés sans intervention directe, les milieux retrouvent leurs vertus originelles (nous en avons un exemple avec la sinistre situation de Tchernobyl).

Tout porte à penser que dans le cadre de la protection des espèces animales, et donc la préservation de la biodiversité, la protection des milieux a une portée majeure.

L'impact du développement continu des activités humaines, de l'emprise du bétonnage (25 m<sup>2</sup> à la seconde aujourd'hui), rend impérieux de protéger les milieux naturels.

Depuis que l'homme est éleveur, il a dû composer avec son environnement, la nature, les prédateurs.

La création de zones protégées, comme les Parcs Naturels Nationaux ou Régionaux, représente une excellente initiative malheureusement, ces Parcs sont encore trop soumis aux pressions des lobbies qui tentent d'en détourner la nature à leur profit. Le lobby de la chasse n'a pas manqué d'imposer sa présence jusque dans ces zones protégées.

## Faune et déplacements humains, infrastructures

### La circulation routière

La communication sur les nécessaires adaptations du comportement du conducteur, particulièrement dans les environnements à risque, semble indispensable.

Vivre avec la faune, sans risques majeurs pour la sécurité humaine, demande aux conducteurs/conductrices de tenir compte des informations qui leur sont données.

En effet, les zones à risque de présences, passages et traversées d'animaux sont connues et doivent être clairement balisées.

Les balisages actuels ne correspondent plus aux nécessités d'aujourd'hui. Ils ne sont pas suffisamment pris en compte par les automobilistes...

### Une nouvelle communication doit être mise en place.

Ainsi par exemple, pour réduire ces risques de collisions et protéger la faune comme les automobilistes, le Conseil Général de l'Isère met en

place un nouveau système de détection sur la RD 1090, entre Bernin et Saint-Nazaire-les-Eymes, qui s'est montré efficace.



Ce détecteur de faune s'inspire de ce qui existe depuis quelques années en Suisse où, dit-on, le nombre d'accidents de ce type a été réduit à zéro.

Avec la restauration de corridors biologiques, les espaces naturels libres d'obstacles se sont ouverts pour la faune qui circule mieux mais s'expose davantage. Comment concilier cette circulation avec celle des automobilistes ?

Un certain nombre de mesures doivent être prises, mesures qui permettront une véritable prévention allant au-delà des panneaux habituels que nous connaissons et que « nous ne voyons plus ».

Ces panneaux inviteront les automobilistes à la vigilance, la prudence et la réduction de vitesse. En cas d'accident, les compagnies d'assurances seront invitées à prendre en charge l'intégralité des dégâts dès lors que l'automobiliste aura respecté ces préconisations.

**Nous préconisons dans les zones à risques l'installation de panneaux lumineux (à énergie solaire) à l'approche des véhicules.**

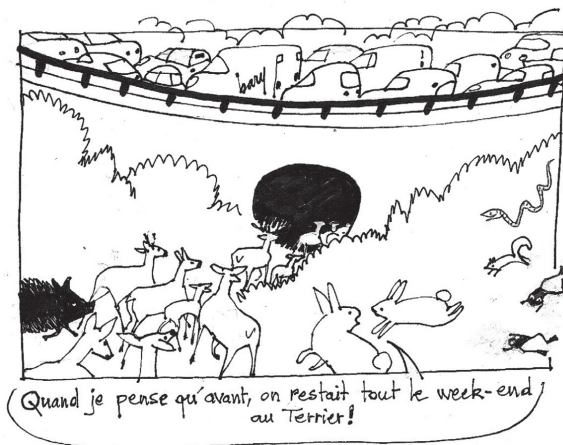
Il est évident que toutes les infrastructures lourdes fermées (voies routières comme les autoroutes, les voies de chemins de fer pour TGV, les canaux ou tout autre espace fermé gênant ou empêchant les déplacements et migrations animales), ont un impact désastreux sur l'intégrité et l'évolution de l'ensemble de l'écosystème.

Bien des erreurs ont été commises dans ce sens par méconnaissance ou par souci d'économie. L'économie budgétaire serait le premier ennemi de la préservation des espaces naturels et de leurs hôtes tant cette posture engendre des conséquences en chaîne particulièrement graves.

Ainsi un tracé autoroutier ou de ligne TGV, outre les conséquences directes liées au chantier, coupe un environnement en deux de façon irréversible, durablement, tant qu'aucune disposition de compensation n'est prise.

Les derniers réseaux ferrés ou autoroutiers ont tenté de prendre en compte cette dimension mais cela reste très insuffisant.

Pour ces 2 infrastructures, une solution simple s'intégrant aux ouvrages serait de placer tous les 100 m environ une canalisation d'1m/1m50 de diamètre, et tous



les kilomètres, un passage supérieur ou souterrain.

Pour les infrastructures déjà réalisées, une étude de faisabilité pour l'implantation de passages devrait être réalisée **dans les meilleurs délais.**

A noter que la trame verte tend à chercher à corriger ces graves défauts.

Pour toute nouvelle réalisation, une étude d'impact devra être constituée. Elle devra faire des propositions pour éviter toute atteinte à la faune.

## Faune, déplacements humains et infrastructures : Nos propositions

La construction et l'implantation des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales ont des conséquences graves sur la faune. La plus directe est l'absence de mobilité, avec des répercussions très importantes.

Nous préconisons de réaliser des études d'impact pour toutes les infrastructures, nouvelles ou déjà réalisées.

Ces études intégreront des propositions d'aménagements. Pour les infrastructures déjà réalisées ces propositions devront permettre de corriger leurs conséquences néfastes.

**Les passages à animaux doivent être systématiquement intégrés aux infrastructures nouvelles (tous les 100 à 150 mètres et tous les km pour les grands mammifères).** Une étude spécifique pour toutes les infrastructures existantes doit être diligentée afin de rétablir au mieux et au plus vite les zones affectées. Le coût sera compensé par une taxe sur les bénéfices revenant à l'exploitation de ces infrastructures. Cette taxe sera considérée comme un investissement. Les canaux font l'objet de dispositifs tests pour permettre à la faune de sortir du piège qu'ils représentent, ce travail doit être poursuivi.



\* IledeFrance

nature en Île de France

## **Faune et agglomérations, la périphérie des villes**

Le degré de tolérance de la présence et de la cohabitation de la faune en périphérie ou dans les villes a en France une connotation bien particulière.

A la différence de nos voisins, la France, inféodée au lobby chasse et à son discours agressif, tolère mal la présence des animaux en ville ou à proximité. L'exemple de la présence des renards en ville est significatif : près de 10 000 renards à Londres, 3000 à Bristol, une ville d'une superficie équivalente à Paris... où on relève la présence de 15 renards. De même, nous pouvons évoquer la présence des sangliers autour de Berlin.

Dans les villes et les zones d'activité, les principales espèces perçues comme posant problème (en fait depuis la seconde moitié du XXe siècle au plus tôt) sont les pigeons, depuis peu de temps les corneilles, et dans certaines régions les étourneaux, les mouettes et les goélands. Dans tous les cas, le problème n'est pas inhérent à la nature des oiseaux mais à leurs regroupements en des lieux où le *modus vivendi* humain contemporain en est perturbé. Or, il est clair que l'activité de l'homme est un facteur, sinon la cause majeure, de la présence de ces oiseaux : d'une part, vu l'appauvrissement des milieux naturels qui découle de cette activité, d'autre part du fait de l'attraction artificielle que constituent la lumière nocturne, la température plus élevée et les potentielles réserves de nourriture (déchets) en milieu urbain et périurbain.

*« A l'image de nos voisins anglo-saxons ou allemands qui accueillent renards, écureuils, hérissons, voire même blaireaux en densité parfois importante jusqu'au coeur des villes, de nets progrès sont souhaitables pour rendre nos milieux urbains plus hospitaliers... » in Diagnostic de la biodiversité en Île de France Publication NATUREPARIF 2014 [www.natureparif.fr](http://www.natureparif.fr)*



La proximité des villes, la périphérie des environnements urbains posent des problèmes spécifiques. Les espaces vitaux pour la faune se réduisent du fait du développement et de l'expansion des zones urbaines et péri-urbaines. Ce phénomène risque de s'amplifier. De plus, actuellement les actions de chasse dérangent et perturbent les animaux qui peuvent se trouver dans des environnements qu'ils ne fréquenteraient pas naturellement.

Les animaux ont de ce fait tendance à s'aventurer de plus en plus en ville. En effet la faune peut avec le temps trouver dans ces secteurs des éléments de quiétude, et un certain attrait qui aurait pour conséquence une augmentation des populations.

Nous ne croyons pas utile de laisser ce mouvement se développer, au risque d'être dépassé, et de se trouver dans une situation d'urgence qui souvent fait appel à la force et la violence. Il faut donc anticiper et considérer des mesures qui pourront l'atténuer.

La faune a besoin d'espace pour se nourrir, se reposer et répondre à ses besoins vitaux. Il conviendra donc de définir et de **délimiter des zones de tranquillité pour la**

**faune**, proches de la périphérie urbaine. Ces espaces seront aménagés sans circulation routière et il sera imposé aux promeneurs de rester sur des chemins et sentiers balisés. Ces sentiers permettront aux promeneurs de profiter de cet environnement en toute tranquillité.



Photo FD

Il n'y aura aucune activité hors des sentiers balisés, il sera interdit d'avancer dans les fourrés ou taillis et de laisser les chiens errer sans être tenus en laisse. Des observatoires permettront au public d'observer tranquillement la faune. Des observations et visites guidées seront développées afin d'intéresser le public à son environnement. Ces espaces seront choisis pour leurs caractéristiques, et leur surface correspondra à l'effectif des animaux.

## ***Les rapports entre la société humaine et la faune : l'organisation pour une cohabitation harmonieuse***

Il conviendra de mettre en place un dispositif de surveillance des populations animales, sangliers, cervidés, renards... avec des mesures particulières : les lieux fréquentés par le public en bordure de milieux naturels seront clôturés et fermés la nuit (notamment les squares pour enfants ou les jardins publics). Il sera demandé à la population de ne pas nourrir les animaux ni de chercher à les approcher.

Il sera également demandé de signaler à un numéro vert, un courriel et/ou sur des bornes à disposition les observations d'animaux : date, lieu, espèce, nombre et type de comportement.

La permanence de ce numéro vert attaché à Maison régionale de l'Ecologie et de la Faune Sauvage offrira au public un accueil attentif à toute question relative aux effets de la cohabitation avec la faune. Elle offrira un suivi personnalisé par le biais de fiches techniques et pourra permettre l'intervention de la cellule naturaliste des comités de suivis locaux et éventuellement du technicien régional pour apporter des réponses concrètes à toute question et situation.

Une surveillance régulière des populations d'animaux sera réalisée avec la participation de la population pour des comptages, et d'éventuelles battues d'effarouchement si cela s'avérait nécessaire.

Enfin, la cellule naturaliste, comprenant le technicien territorial de référence, pourra donc décider de mesures concrètes à mettre en place pour limiter le nombre d'animaux. Après analyse, en cas de surpopulation ou de gêne attestée, pour le renard par exemple, des cages avec des appâts contenant un tranquillisant pourront être disposées de façon à attraper l'animal qui sera emporté et lâché à distance dans un environnement étudié.

Pour ce qui est des particuliers, des mesures simples peuvent être prises pour éviter l'entrée des animaux sur les pelouses, les potagers ou les poulaillers. La commission municipale pourra fournir les

documents techniques cités présentant ces dispositions à mettre en place par les personnes concernées dans les zones à risque. De même, des dispositions non violentes peuvent être prises pour faire partir les animaux trouvant refuge dans les greniers (voir bibliographie).

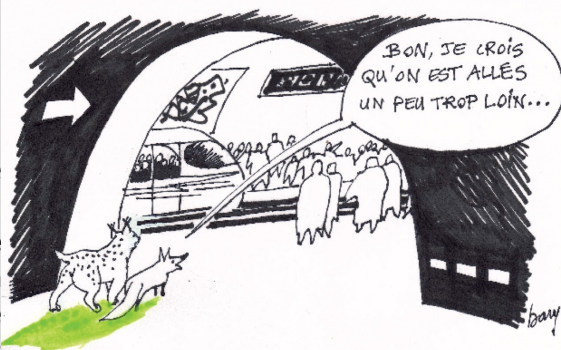
Chaque commune, chaque ville, aura un conseiller municipal dédié à la gestion des espaces naturels. Il s'entourera d'une commission constituée de bénévoles, naturalistes, citoyens intéressés et membres d'associations représentatives, accompagnés par le technicien référent. Le Conseiller Municipal et la Commission sera administrativement et techniquement en lien avec le technicien de la Maison Départementale de l'Ecologie et de la Faune Sauvage de son secteur. Le coût des aménagements et des interventions, peu conséquents, pourront être intégrés aux budgets des communes.

### **Faune et proximité des villes : nos propositions**

Pour chaque environnement, des espaces dédiés à la faune devront être établis avec des règles permettant de protéger la quiétude des animaux mais permettant également au public des les observer à distance. Des mesures spécifiques seront prises pour protéger les infrastructures comme les parcs et jardins.

Une commission municipale sera constituée avec un référent en lien avec le technicien de la Maison Départementale de l'Ecologie et de la Faune Sauvage. Le technicien pourra s'entourer de personnes volontaires recrutées pour leur

motivation et leurs compétences afin d'élaborer et effectuer les actions retenues.



## Le contrôle démographique des populations animales

Le contrôle démographique des populations animales est un « passage incontournable » du maintien durable de la cohabitation pacifique avec l'homme et ses activités.

S'il y a au fond peu d'interventions « directes » à exercer sur la majorité de la faune qui a tendance à « s'autoréguler », il est impératif, d'une part, d'établir des protocoles de surveillance et de recueil des données sur « l'état » sanitaire de l'ensemble de ces populations, et d'envisager des actions concrètes dans les cas avérés de surpopulation, mettant en difficulté, voire en danger, soit certaines activités ou la santé humaine, soit les populations animales elles-mêmes.

Nous savons que biologiquement la grande majorité des espèces de la chaîne alimentaire s'équilibre naturellement, dès lors que les habitats ne sont pas trop affectés par les transformations imposées par l'homme, passant alternativement par des phases d'expansion puis de réduction. C'est pourquoi une étude d'impact avec des propositions de solutions compensatrices doit accompagner toute nouvelle création d'infrastructure.

Cela concerne bien sûr toutes les espèces animales : insectes, batraciens, reptiles, oiseaux, mammifères...

### Les actions

- estimation des effectifs (comptages et estimations des individus des espèces, calcul des capacités d'accueil des milieux...)
- estimation régulière des populations, des missions de contrôle et de suivi des populations animales pilotées par l'Office (ONFEN).
- cartographie actualisée des mouvements de populations.

Une attention particulière sera portée sur les espèces pouvant interagir avec les activités humaines : il s'agit principalement des grands ongulés, ou d'espèces comme le lapin qui localement peut poser problème ou de certaines espèces d'oiseaux.

Ces actions de comptages régulières seront réalisées en fonction de la particularité des milieux par des équipes de bénévoles encadrées, en concertation avec le technicien référent, selon un protocole de référence.

**Le suivi et le contrôle comptable et sanitaire des effectifs sera une des missions prioritaires de l'Office.** Il s'agira

de définir un équilibre des populations en fonction des milieux et de leurs particularités, en fonction également du développement

des activités humaines sur le territoire, de proposer des aménagements et/ou des mesures permettant une cohabitation, prenant en compte les intérêts de la faune locale, c'est-à-dire les conditions minimum et nécessaires à la réponse à leurs besoins vitaux et sociaux, ainsi que le bon développement des activités humaines sur ce site.



## **Faune et santé \***

\*Nous adressons nos respectueux remerciements au Professeur **Marc Artois**, Professeur à Vetagro Sup, Campus Vétérinaire de Lyon, pour sa relecture du Chapitre Sanitaire.

Le processus général est la contamination insidieuse de la faune sauvage par le bétail dont l'univers de plus en plus concentrationnaire favorise le développement des foyers pathogènes.

L'extension géographique de ces phénomènes, la méconnaissance des risques par le public, les professionnels ou les autorités, leurs conséquences médicales, sanitaires ou économiques conduisent désormais les services vétérinaires à préconiser la mise en oeuvre de

mesures destinées à surveiller la présence d'agents pathogènes dangereux pour la santé humaine ou animale, et à mettre en place des mesures de lutte ou de prévention.

Des réseaux institutionnels ont également vu le jour pour suivre dans le temps et dans l'espace la localisation d'un danger particulier, généralement des maladies réglementées: rage, échinococcose alvéolaire, tuberculose, peste porcine classique et beaucoup d'autres dont la liste s'allonge constamment. Ainsi, grâce aux informations recueillies par ces réseaux, il devient possible d'adopter les mesures appropriées de gestion pour en limiter les conséquences néfastes sur le plan médical ou économique.

En se limitant aux réseaux généralistes qui surveillent plusieurs espèces ou taxons et un spectre étendu d'agents pathogènes, la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest disposent depuis plusieurs années d'une surveillance répondant aux exigences minimales d'information sur le statut sanitaire de la faune.

En France, la surveillance sanitaire de la faune en liberté des espaces protégés (parcs nationaux et régionaux, réserves nationales), et des animaux en détresse (centre de soins), mériterait d'être mieux soutenue et les informations recueillies, mieux valorisée.

Aujourd'hui, le progrès des connaissances permet d'envisager un recours aux dernières méthodes (vaccination, voire contraception) pour agir sur la propagation d'infections dans les populations animales sauvages, il devient donc légitime de se poser la question de l'intérêt et de la faisabilité des mesures de destruction, qu'elles soient massives ou ciblées.

La plupart des espèces sauvages qui jouent un rôle épidémiologique en santé publique font preuve d'un grand dynamisme démographique, les mesures de destruction n'ont sur elles qu'un effet transitoire et font polémique.

Les mesures alternatives, de type médical, comme la vaccination ont fait la preuve de leur efficacité dans le cas de la rage des renards; des succès ont aussi été obtenus sur le terrain pour le contrôle de la peste porcine classique du sanglier, en Europe, mais de façon plus lente.

Dans le cas de contamination des populations, notamment dans un contexte de centre d'élevage, les maladies se retrouvent durablement installées dans les populations créées. Par exemple en Europe, le lièvre brun a été largement réimplanté à partir de populations d'élevage notamment d'Europe de l'Est. Il a ainsi apporté avec lui la tularémie qui est une hépatite virale très contagieuse.

Il y a donc un risque réel, d'introduire par les lâchers, des maladies qui peuvent ensuite se transmettre aux populations sauvages

« naturelles » et, parfois, menacer la survie de ces populations.



## *Mise en place du dispositif en charge de la cohabitation avec la faune*

### **Création d'un dispositif :**

Préalable : l'ensemble du dispositif s'appuie uniquement sur la recherche de solutions pacifiques, non agressives et non violentes d'approche et de suivi de la faune sauvage.

- Modification du Comité attaché à l'Agence Française de la Biodiversité en faveur des orientations choisies.
- Création d'un **observatoire** chargé du suivi et du contrôle des populations animales. Cet observatoire sera une entité

« active » qui sera à la fois une référence en terme de ressource de solutions, à la fois un indicateur et un acteur pertinent pour les choix et décisions.

- Mise en place **d'un schéma Régional et un schéma Départemental** qui appliqueront de façon locale les directives nationales et qui donnera les orientations retenues en terme de gestion des espaces naturels et de la faune. Selon la particularité des secteurs géographiques, ils fourniront les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de bonnes conditions pour chaque population animale.
- Création de **Délégations et Maisons Régionales et Départementales de l'Ecologie et de la Faune Sauvage**. Elles seront les relais d'application de ces schémas. Les régions seront « découpées » en secteurs selon la géographie des lieux. Chaque secteur sera en lien avec l'observatoire du contrôle des populations. Des techniciens auront en charge des secteurs déterminés.
- **Les personnels du Comité seront mis à disposition**, ils seront affectés aux Délégations Régionales et départementales, chargés de l'application des directives Nationales et de l'Observatoire du suivi et du contrôle des populations animales.

Des personnels techniciens dédiés seront affectés par les départements aux délégations départementales. Les deux entités fonctionneront en étroite et continuelle collaboration. Il n'y aura pas de différence significative de statuts des personnels et ils seront sous la même autorité des instances départementales et régionales (Les agents d'Etat seront détachés). Comme prévu, chaque technicien délégué aura en référence une agglomération de communes.

A noter que des personnels spécialisés en écologie sont déjà présents dans les Collectivités Territoriales. Une formation spécialisée pourra être dispensée à ces personnels. Ainsi les techniciens pourront s'entourer localement de personnes volontaires sélectionnées pour leur motivation et leurs compétences. Ce qui évitera l'inflation de



recrutement, souvent mise en avant pour discréditer cette nouvelle organisation.

**Des filières de formation seront adaptées au profil de poste.**

Elles pourront remplacer les filières à caractère cynégétique développées actuellement.

### **Ses missions**

- Mission d'information et de communication, notamment par la publication de brochures d'information, conseils auprès des agriculteurs/forestiers/DDE pour la prévention et la protection des cultures, des biens, la circulation routière, etc.
- Etudes et réalisation de mesures préventives de protection de la faune et de ses habitats.
- Etudes et réalisation de mesures de protection vis-à-vis de la faune.
- Expertise des dégâts.
- Suivi de la faune : suivi et contrôle des populations animales en lien avec les réseaux locaux...
- Mise à disposition de techniciens qualifiés.

## ***Le rapport entre l'homme et les animaux sauvages***

***Contribution de J.P. Richier***



Le rapport de l'homme aux animaux se caractérise notamment par l'emploi du singulier, « l'animal », pour désigner tous les animaux autres que lui.

Ceci renvoie à une fonction des animaux, abstraite mais

fondamentale, qui a trait à notre identité, notion clé, notion transdisciplinaire.

La barrière de l'espèce constitue dans ces conditions un rempart tout trouvé.

Les attitudes visant à maintenir les animaux dans leur altérité pourraient être une façon d'affirmer un élément fondamental de notre identité, à savoir notre nature humaine. Freud, en 1917, exposait que « *l'amour-propre de l'humanité en général a jusqu'à présent éprouvé, de par l'investigation scientifique, trois graves humiliations.* »

Ce sont les humiliations « *cosmologique* » avec Copernic, la Terre n'est pas le centre de l'univers), « *biologique* » avec Darwin, « ***L'homme n'est rien d'autre, n'est rien de mieux que l'animal*** », et « *psychologique* » avec lui-même « *le "moi" n'est pas maître dans sa propre maison* ».

De plus, les façons dont prennent corps ces attitudes s'accordent d'une part à l'exploitation utilitaire des animaux, et d'autre part au côté sombre de notre psychisme, pulsions sadiques ou pulsion de mort.

Ceci contribue à expliquer pourquoi tant d'hommes tiennent à contenir tous les autres animaux dans un monde radicalement dissocié du nôtre.

Même si dans un sondage Sofres-Convention Vie et Nature réalisé en février 2011, 88% des Français se déclaraient favorables à ce que les animaux sauvages soient protégés des mauvais traitements, comme le sont les animaux domestiques, en France, le poids des lobbies cynégétiques freine l'évolution des mentalités.

En somme, on a envie de conclure comme Théodore Monod : « Les animaux ne demandent pas qu'on les aime, ils exigent qu'on leur foute la paix. »

## **L'éducation à la connaissance, la protection de la nature et du monde vivant**

L'homme « moderne » aujourd'hui majoritairement citadin a perdu tout ou partie du contact et donc du rapport à la nature.

La première des actions de la protection de la nature est alors l'information et l'éducation aux gestes et actions en sa faveur. C'est une des missions de l'école.

Mais certaines associations spécialisées comme la **Fédération des Clubs CPN**, (Connaître et Protéger la Nature), qui en association avec la revue La Hulotte de Pierre Déom, depuis 1983 développent une multitude d'outils, supports, fiches, dossiers riches et attractifs, particulièrement adaptés à la jeunesse et la famille pour la meilleure connaissance et protection de la nature.

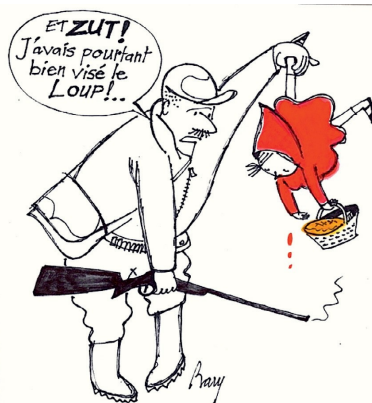
Ainsi elle édite pour cela des outils pédagogiques et naturalistes accessibles à tous **alliant rigueur scientifique et humour**.

Le nombre de chasseurs diminue chaque année.

Pour tenter d'enrayer cette baisse qu'ils pensent préjudiciable à la pérennité de leur activité, ils se tournent vers les enfants qu'ils espèrent attirer vers leurs pratiques.

Apprendre à tuer, initier au plaisir de donner la mort nous paraît là encore en

contradiction avec les attentes de notre société qui lutte contre toutes les formes de violence. L'agressivité « gratuite », la violence apprise aux enfants par les lobbies « chasse » et « corrida » comme les jeux



cruels annihilant toute empathie vis-à-vis de la victime quelle qu'elle soit, s'arrogeant le droit de vie ou de mort sur le plus faible, doivent être combattus.



## ***Point de vue de la Philosophie dans les rapports homme animal au 21e siècle***

**Être humain avec l'animal** par Madame Corine Pelluchon Professeur de Philosophie à l'Université de Franche Comté.

Parler des animaux c'est se regarder dans un miroir. Ainsi, les philosophes, pour circonscrire le propre de l'homme, ont souvent opposé l'humanité, définie par la raison et le langage articulé, à l'animalité, ramenée à la vie instinctive. Même après que Darwin a fait voler en éclats ce dualisme, cette manière de tracer les frontières entre l'homme et l'animal est restée le refuge d'une humanité qui avait besoin pour préserver sa dignité, d'affirmer l'indignité des bêtes. La voix singulière de Montaigne, qui exhortait à ne pas mépriser leur intelligence, fut rarement entendue dans cette histoire qui mêle la représentation que l'homme a de lui-même à une conception privative de l'animal : il n'a pas de mains, il n'a pas conscience d'être fini, donc c'est un être inachevé. La pauvreté ontologique qui caractérise notre manière de penser les animaux est elle responsable des souffrances abominables qui leur sont infligées ?...Car, aux soixante milliards d'animaux terrestres abattus chaque année dans le monde, il faut ajouter ceux qui meurent dans les élevages ou sont supprimés à la naissance, ainsi que les poissons pêchés et quatre-vingt milliards d'êtres tués en aquaculture.

Nos rapports aux animaux révèlent les contradictions et les aberrations de notre société. Ceux qui entourent d'affection leur chien peuvent manger de la viande en oubliant qu'elle provient d'un animal qui, la plupart du temps, a enduré les pires souffrances. La manière dont nous contraignons les animaux d'élevage à s'adapter aux conditions d'une production calquée sur l'industrie prouve que notre justice est une injustice... Car notre violence envers les animaux reflète la manière dont nous nous rapportons à notre animalité et au corps, et témoigne de nos difficultés à sortir de la domination de l'autre. (extraits parution magazine Elle).

## Vers une France sans chasse : une société en mouvement

Nous devons porter un regard nouveau sur les rapports que notre société entretient avec la nature, son environnement et la faune en particulier.



La faune a longtemps été un vecteur pour se nourrir, puis pour se mettre en valeur, se distraire. Elle a longtemps été un produit, et reste aujourd'hui encore trop souvent une marchandise.

Mais la connaissance progresse, apportant sans cesse de nouvelles preuves que l'animal



Photo FD

est non seulement un être vivant, **mais un individu**, un être qui observe, qui développe des stratégies, qui apprécie, ressent et porte en lui toutes les capacités de la

pensée. Comment, dès lors continuer comme le font les chasseurs à

vouloir ignorer voire lutter contre ces évidences qui font que **lorsque l'on les nie nous perdons une part de notre humanité ?**

## CONCLUSION

Cette déclaration de guerre permanente à la faune dans nos campagnes et forêts n'est plus admissible.

Nous pensons qu'il est pertinent de mettre en question la place de la chasse dans notre société au XXIe siècle.

**Un loisir consistant à tuer des animaux est inadmissible. L'animal, reconnu comme être sensible, comme doit l'être l'animal sauvage, ne doit plus être l'objet d'un acharnement illégitime de la part d'individus dont l'objectif avoué -ou inavoué- est de lui donner la mort, de surcroît à des fins ludiques.**

Cette activité est à l'origine d'un préjudice écologique important et empêche toute protection efficace de la biodiversité.

Dans un contexte de réduction et de morcellement des habitats naturels, de développement du trafic routier, d'une agriculture intensive et de pollutions diverses, la chasse constitue l'action de loisir en trop sur la biodiversité...

Le suivi de la faune sauvage doit être confiée à un organisme d'Etat, composé de techniciens compétents, de naturalistes et de scientifiques, représenté par des instances régionales et départementales.

**Son rôle sera d'établir les conditions d'une cohabitation harmonieuse et pacifique entre la faune et les activités humaines**



## Remerciements

Nous tenons à remercier Armand Farrachi pour ses conseils, Maurice Chatelain [www.sable-et-glace.com](http://www.sable-et-glace.com) et Vincent Lathuille pour le crédit photo, Martine « bary » pour les superbes croquis et illustrations!

Ce document est le fruit d'un travail commun. Nous tenons à vivement remercier les contributeurs et contributrices qui nous ont fait confiance et ont permis grâce à leur talent et leurs compétences l'aboutissement de ce travail.

## Contributeurs et contributrices :

- **BASLE Hubert**, naturaliste
- **BLACKBOURN Denis Richard**, Docteur Vétérinaire
- **BENSUSSAN Muriel**, Naturaliste
- **BRESARD Bernadette**, Docteur Vétérinaire
- **FARRACHI Armand**, écrivain, essayiste
- **LATHUILLE Vincent**, Professeur de Sciences Naturelles
- **MAURICE Claude**, Naturaliste
- **PERSUY Alain**, Forestier
- **REY DEMANEUF François**, Naturaliste et forestier
- **RICHIER Jean Paul**, Neuropsychiatre, praticien Hospitalier

## Bibliographie

- **Madeleine Lefrançois** avec **Alain Persuy**, 1977, **Contre la chasse**. Vivre/Stock
- **Mathieu Roger**, 1987, **La chasse à la française**. Quelle est belle company, la Charce.
- **Charollois Gérard** **Pour en Finir avec la chasse** Edition radicaux Libres
- **Athanaze Pierre** **Le Livre noir de la chasse** Edition Sang de la terre
- **Farrachi Armand** **Pour la séparation de la chasse et de l'Etat** Publication Droits des Animaux 2008
- **Constanty Hélène** **Le lobby de la gâchette** Seuil 2002
- **(Collectif)** **Livre blanc sur la chasse** CORA FAUNE SAUVAGE Fondation pour une Terre Humaine 2011
- **Roger Mathieu & Françoise Savasta** **Manifeste pour l'abolition de**



**la chasse de divertissement** - . épines drômoises FRAPNA Drôme sept/oct 2012 supplément n°170.

- **Noblet Jean-François** *La nature sous son toit* Delachaux & Niestlé 2005

- **Noblet Jean-François** *Comment observer les animaux sans les déranger* ; <http://lepicvert.org/plaquette-observatoires.html>

- **Jarry G. Et Tamisier A.** *La protection des oiseaux et la chasse en France*. Amalgame, conflit, échec.

- **TAMISIER A.** 2009. *La chasse et le respect de la vie*. Conférence, CORA-FRAPNA, Lyon, 24 janvier 2009.

- **Tamisier A., Bechet A., Jarry G., Lefeuvre Jc. Et Lemaho Y.** 2003. *Effets du dérangement par la chasse sur les oiseaux d'eau*. Revue d'Ecologie, 58 : 435-449.

- **TAMISIER A., ATHANAZE P., JARRY G. ET TOURNIER H.** 2010. *Réflexion sur la chasse en France*. Application aux oiseaux migrateurs.

**A consulter :**

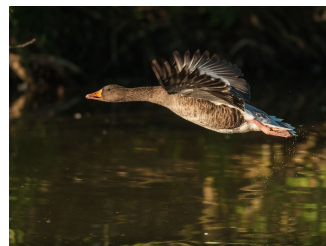
- **"Déclarer les oiseaux migrateurs inappropriables par l'homme"**

Patrick JANIN paru dans *Le Courrier de la Nature*, la revue de la SNPN n° 271, nov.-déc. 2012

- **Déclaration de Cambridge sur la conscience** rédigée par Philip Low déclarée le 7 juillet 2012 à Cambridge parue dans les Cahiers Antispécistes : <http://www.cahiers-antispecistes.org/declaration-de-cambridge-sur-la-conscience/>



Photo V. Lathuile



La chasse crée des désordres dans les espaces naturels, pour favoriser son activité, et les chasseurs affirment être indispensables pour apporter des solutions au chaos qu'ils ont créé.

Ils s'appuient sur la méconnaissance et la peur, et par des conduites d'intimidation imposent à tous leur façon de concevoir leur rapport de violence et d'agression avec la faune de notre pays.

Nous démontrons que la chasse entretient à souhait cette imposture que représente le mythe de la régulation par la chasse, en jouant sur des peurs irrationnelles, pour permettre de continuer à imposer à tous les exactions envers la faune et occuper impunément les espaces naturels.

Cette situation n'est plus acceptable, nous pouvons organiser les conditions d'une cohabitation pacifique et harmonieuse avec la faune, par des dispositifs non violents. **Seules quelques espèces peuvent poser des problèmes, des solutions et des réponses non violentes existent pour toutes les situations pouvant poser des problèmes.**

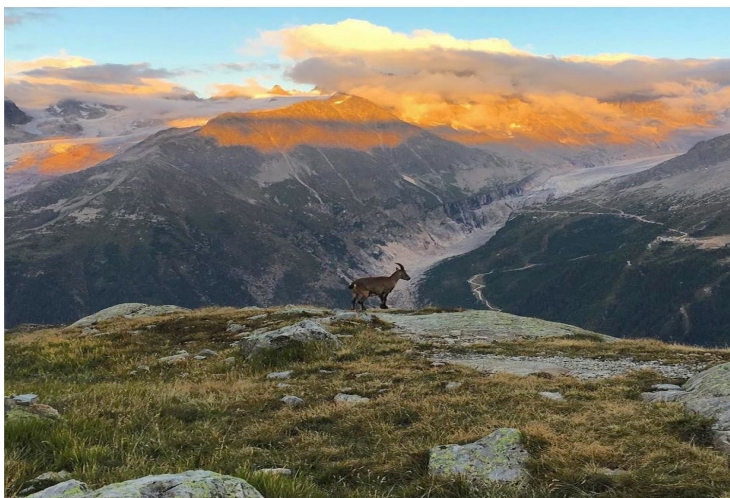


Photo Pierre  
Pietrovski  
Parc Naturel  
des Aiguilles  
Rouges  
Alpes  
Françaises  
août 2018

## Collectif Pour l'Abolition de la Chasse - CoRAC

Publication du CoRAC –  
Collectif du Rassemblement pour l'Abolition de la Chasse  
Rédacteur : FD  
[www.abolition-chasse.fr](http://www.abolition-chasse.fr) Impression sur papier recyclé

